

En complément du passage en agriculture biologique, le domaine se met au réemploi. Les bouteilles à partir du millésime 2025 (hors muscadet et 18carats) vont être consignées.

Le réemploi, comparé au recyclage, c'est:

moins 51% d'eau



moins 79% d'énergie

moins 77% d'émissions de CO2

Quelques changements s'imposent:

Changement de bouteille

1. Une bouteille plus lourde, donc plus robuste. Elle se cassera moins facilement ce qui facilitera son ré-emploi
2. Une bouteille standardisée collectée partout en France

Suppression de la capsule

La capsule fiscalisée n'est plus obligatoire (la facture fait foi). Elle n'est plus qu'une décoration. La supprimer facilite le réemploi et élimine un déchet.

Adaptation de l'étiquette pour faciliter le décollage

1. papier adapté
2. Colle adaptée
3. Encre utilisée en quantité restreinte

